



# PRIME IEMP POUR TOUS

## INFORMATION CGT:

### Le Maire bloque la délibération IEMP qui devait être débattue pour la rentrée

#### HISTORIQUE :

« On l'a gagnée !!!  
Sans la lutte, il n'y aurait pas d'IEMP à Drancy »

Depuis 1997, la CGT interpelle l'employeur qu'est la ville de Drancy, sur le régime indemnitaire.

C'était déjà une promesse de J.C. LAGARDE avant les élections de 2001.

Le 28 septembre 2000, la délibération créatrice de l'IEMP l'attribue **au taux de 1** à certaines filières et en oublie d'autres.

Le 16 décembre 2004, refonte du régime indemnitaire et prise en compte des nouveaux textes mais qui oublie « l'IEMP » des techniques.

Le 27 décembre 2005, l'état inclus certains grades de la filière technique, la mairie ne les prend pas en compte.

Janvier 2013, les références du décret et de l'arrêté de l'IEMP du décret 97 - 1223 du 26 décembre 1997 sont annulées et remplacées. **Est ajouté à l'IEMP un + 25 % dans le 93.** Les filières techniques sont enfin intégrées. Il reste que la délibération de 2000 est devenue obsolète et doit être réécrite et revotée. Nous regrettons que la filière culturelle et police municipale soient encore exclues

La CGT veille et alerte l'administration **dès février 2013. La municipalité joue la montre...**

- **ALORS QUE LE POUVOIR D'ACHAT DIMINUE..**
- **ALORS QUE L'INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE EST UN DU !**
- **ALORS QUE CETTE INDEMNITE NE DOIT PAS ETRE UN CADEAU ELECTORAL !!!**

#### RENCONTRE CGT / DRH Vendredi 13 septembre 2013

Transparence **CGT**

Notre première question lors de cette rencontre, fut de connaître quand serait déposé devant le conseil municipal la mise à jour de la délibération sur l'Indemnité d'Exercice de Mission de Préfecture (IEMP) ?

L'administration est consciente que les anciennes délibérations sont obsolètes. Elle dit pouvoir déposer une mise à jour augmentant les agents touchant actuellement l'IEMP mais la question des nouveaux ayants droit à l'IEMP pose problème au Maire.

« **Tout est bloqué** » Voici la réponse texto de l'administration.

Nous avançons les 333 signatures de la pétition faites en deux mois lors des congés et la campagne de signature continue...

Le Maire ne peut pas reculer. Sa délibération étant devenue illégale, il doit prendre en compte les nouveaux textes. Le conseil municipal doit donc délibérer mais surtout ne pas oublier « L'égalité » qui est au fronton de la Mairie. Il ne peut y avoir discrimination entre les corps de métiers considérés comme ayant droits par un arrêté national.

« **Celui qui combat peut perdre**  
**mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.** » (Bertolt Brecht).

**13 ans de combat ça fait long ... Maintenant ça suffit ! Cette prime on y a droit, on la veut, on l'aura ! Nous ne referons pas l'histoire de la division de l'IEMP à Drancy.**

Que de « **TEMPS PERDU** » ET 70 000 € d'économie TOUS LES MOIS SUR NOTRE DOS. Vous en avez conscience car chaque jour, c'est vous qui vous serrez la ceinture. **La veille juridique de la ville de Drancy aurait du alerter du nouveau texte dès janvier 2013. C'est 119 Euros (IEMP +25 %) mensuel qu'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe perd soit un total de perte de 1190 € en octobre 2013.**

**La pétition est toujours à votre disposition ! Si vous voulez la prime et sa réévaluation mobilisez-vous !**

**Le temps de l'action doit commencer...**

#### **Ce qui serait socialement juste :**

- L'IEMP pleine et L'IAT complémentaire pour les exclus
- Application de la rétroactivité à janvier 2012
- Un salaire minimum de 1700 € incluant les primes
- La consultation des salariés pour qu'ils décident !
- Un protocole d'accord signé par les syndicats pour un Régime Indemnitaire transparent et évolutif

La CGT est votre représentant avec plus de 59 % des voix aux Elections professionnelles.. Cette représentativité vous garantit une transparence, de l'information, une démarche démocratique et aussi l'impossibilité de signer un accord négatif pour les agents.

**La CGT demande la mise à jour de l'IEMP, son augmentation de 25% et pour les oubliés (culture etc..) une compensation IAT !**